

**DIRECTION**

## **DECISION N° 2020-19**

\*\*\*\*\*

**Objet : Délégation de signature**  
**- M. Jérôme DEBAY, Responsable des Affaires Juridiques**

**La Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN,**

Vu les législation et réglementation en vigueur,

Vu l'article L 6143-7 du Code de Santé publique, ensemble les articles D 6143-33 à 35 du même Code,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière,

Vu la décision du 28 novembre 2006 de Monsieur le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de CARVIN nommant Monsieur Jérôme DEBAY en tant qu'Attaché d'Administration Hospitalière au sein du Centre Hospitalier de CARVIN,

Vu l'arrêté du 22 juillet 2016 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame Sophie DELMOTTE en tant que Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN à compter du 12 septembre 2016.

### **D E C I D E**

**Article 1er :**

De déléguer à Monsieur Jérôme DEBAY la signature, au nom de la Directrice :

- des PV de dépôts de plainte auprès des services de police et de gendarmerie,
- des courriers relatifs aux demandes d'accès des patients et résidents, de leurs représentants légaux, ayants droits et mandataires à leurs dossiers médicaux,
- des PV de saisie et de remise volontaire de dossiers médicaux dans le cadre des enquêtes judiciaires,
- des actes de réquisition, de signification d'assignation ou de jugement et arrêt et tout autre acte de procédure dont l'établissement peut être destinataire.

Par ailleurs, Monsieur DEBAY peut représenter l'établissement lors des audiences devant le Juge aux Affaires Familiales amené à statuer sur les contributions des personnes tenues à une obligation alimentaire envers les résidents des services d'hébergement.

Monsieur Jérôme DEBAY dispose également d'une délégation pour signer, au nom de la Directrice :

- tous les actes relatifs à la gestion courante des affaires juridiques, tels que les déclarations aux fins de sauvegarde de justice des patients et résidents effectuées par les médecins de l'établissement,
- ainsi que les courriers relatifs aux déclarations de sinistres corporels subis par les patients et résidents, dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité civile professionnelle de l'établissement.

A cet égard, Monsieur Jérôme DEBAY est autorisé à signer toutes les correspondances relatives à la gestion des dossiers, amiables et contentieux, à caractère indemnitaire, relatifs aux sinistres corporels.

Monsieur Jérôme DEBAY peut également signer les bordereaux de demande d'élimination des archives administratives adressés pour visa aux services des archives départementales territorialement compétents.

**En l'absence de Madame Stéphanie POTTIER**, Responsable qualité, chargée des relations avec les usagers, Monsieur Jérôme DEBAY dispose de la délégation de signature de la Directrice pour signer les courriers d'attente et de réponse aux réclamations des patients et résidents qui ne présentent pas de caractère indemnitaire.

**En l'absence de Madame Khadija EL HASSIOUY**, Directrice Adjointe, référente du Pôle de Gériatrie Autonomie, Monsieur Jérôme DEBAY dispose de la délégation pour signer, au nom de la Directrice, les contrats de séjour et documents individuels de prise en charge des résidents accueillis au sein des EHPAD et du Foyer de Vie du GHSC.

#### **Article 2 :**

Cette délégation de signature, accordée à titre personnel, qui annule et remplace la précédente décision n°2019-145 du 30 décembre 2019, peut être retirée à tout moment.

#### **Article 3 :**

La présente décision, applicable à compter du 24 février 2020, est notifiée à Monsieur Jérôme DEBAY, publiée sur le site internet de l'Etablissement et communiquée au Conseil de Surveillance.

Fait à SECLIN, le 2 mars 2020

LA DIRECTRICE

Sophie DELMOTTE



#### **Copie :**

- M. DEBAY
- Mme POTTIER
- M. MARBAC
- M. le Comptable du Trésor
- Archives